

# APPEL DU C.P.N.

6 OCTOBRE 1960

PRIX : 0,40 NF.

N° 22

## TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

### REFUS DE LA GUERRE

### SOUTIEN DE L'ACTION DE LA JEUNESSE

**D**EPUIS que le pouvoir gaulliste a mis en échec la négociation de Melun, de notables changements ont commencé de se produire dans la situation politique française. *Le fait nouveau, capital, des dernières semaines est le refus d'une importante fraction de la jeunesse de participer désormais à la guerre d'Algérie.*

C'est là le résultat d'une longue lutte menée par les forces de paix au premier rang desquelles le P.S.U. et ses militants ont tenu une place d'honneur.

Ce qui devient possible aujourd'hui, au moment où s'évanouit le mirage d'une solution gaulliste, *l'organisation de la lutte de masse directe contre la guerre*, ne le serait jamais devenu si, sans relâche, et au plus fort du désastre, des hommes et des femmes n'avaient continué le combat contre le chauvinisme et la guerre, contre les factions militaires et le pouvoir personnel, dont le P.S.U. tient à rappeler le caractère illégitime. La formation même du P.S.U. a été un moment capital de cette bataille.

**A**UJOURD'HUI l'ébranlement que le refus de la guerre d'Algérie a provoqué dans l'opinion a créé les conditions d'un nouvel essor de la lutte de masse contre la guerre d'Algérie. Et ceci à un moment où, sous des formes très diverses et en des domaines multiples (politique sociale de classe, isolement international, asphyxie des libertés démocratiques), *s'affirme l'opposition au régime*. Cela signifie que nous sommes maintenant dans une période d'affaiblissement du régime, affaiblissement dont les mesures brutales et désordonnées de répression sont la preuve.

Dans une telle situation, le P.S.U. considère que le manque de confiance devant l'action de masse partirait d'une analyse fondamentalement erronée de la situation, procédant d'une appréciation défaitiste et faussée de la réalité. Profitant de cet affaiblissement, il faut porter plus hardiment de nouveaux coups et gagner de vitesse les comploteurs militaires qui cherchent à prendre la relève du gaullisme pour imposer un régime ouvertement fasciste.

Mais cet effort ne peut se développer sans une parfaite clarté sur les objectifs et les moyens :

**L'**OBJECTIF c'est que cessent les combats, que reviennent sur la terre de France les jeunes travailleurs des usines, des campagnes, des écoles, et c'est la paix par la négociation.

Il y a sur ce plan une solidarité de fait entre la lutte menée par le peuple algérien et l'action de la gauche française, sans cependant que les deux luttes puissent se confondre. Le nationalisme algérien engagé dans un combat pour l'indépendance est seul responsable de ses méthodes, de ses thèmes de propagande et de son action diplomatique. Le P.S.U. engagé avec la gauche française dans un combat pour la démocratie et le socialisme et pour imposer la paix en Algérie, mène sa lutte selon des méthodes qu'il définit lui-même. Il ne participe pas à l'effort de guerre du F.L.N. Il refuse cette guerre et travaille à renverser le pouvoir qui la poursuit.

**C'**EST dans cette perspective que le P.S.U. envisage les nouveaux développements de la lutte pour la paix.

Le P.S.U. avait dès le mois de mai insisté sur l'importance des *manifestations de rues* ; il se réjouit de voir que différentes organisations, et en premier lieu le parti communiste, préconisent aujourd'hui de telles manifestations.

Le P.S.U. avait également affirmé dès le mois de mai que les organisations syndicales étaient les mieux placées pour promouvoir l'action commune la plus large. Différentes initiatives ont été prises dans ce sens. Le P.S.U. espère qu'elles aboutiront à des résultats positifs et qu'elles permettront aux travailleurs de manifester sous des formes multiples, y compris des *arrêts de travail*, leur opposition à la guerre.

Le P.S.U. avait également mis l'accent sur le rôle capital de la *résistance de la jeunesse*. Celle-ci est devenue effectivement un des facteurs décisifs de la lutte.

**L**E P.S.U. soutient toutes les initiatives qui sont susceptibles de stimuler un tel mouvement : organisation de la résistance antifasciste au sein de l'armée, refus des soldats de participer aux opérations de répression, refus publics et collectifs de combattre en Algérie. Mais il ne pense pas que des militants socialistes doivent choisir comme forme de lutte l'insoumission individuelle et le départ à l'étranger. C'est parmi le peuple français ou au sein de l'armée, et non ailleurs, que se mène le combat.

Le P.S.U. demande à ses militants de tout mettre en œuvre pour que les jeunes appelés, les jeunes soldats dans les casernes aussi bien que les hommes de la réserve soient éclairés sur l'opposition entre l'intérêt de la nation et les buts de guerre réels poursuivis par le pouvoir et les chefs militaires.

Le P.S.U. appelle tous ses militants à agir au sein des organisations syndicales, et de jeunesse, ainsi que dans le corps enseignant pour que les futurs appelés soient invités à s'organiser en comités de jeunes pour un refus de servir de masse de manœuvre aux chefs militaires factieux.

**L**E P.S.U. appelle tous les concitoyens conscients de l'horreur et de l'inutilité de la guerre et conscients des dangers extrêmes de subversion militaire à se rassembler autour de la jeunesse, et à prévoir toutes les formes de solidarité.

Le P.S.U. lance un appel solennel à tous les partis et syndicats, organisations de jeunesse et à tous les mouvements luttant pour les libertés et la paix, aux comités de coordination et cartels d'action réalisés sur le plan départemental, pour que la lutte contre la guerre se traduise par de puissantes manifestations de rues pour la reprise des négociations, contre le service à 18 ans, pour le refus de la guerre et de la main-mise des chefs militaires sur la nation, pour le soutien de l'action de la jeunesse.

LE COMITE POLITIQUE NATIONAL.



L'ENGRENAGE CONTINUE...



NOUVELLE VERSION DE LA « TOURNEE DES POPOTES », LA MARMITE EST VIDE, VIDE COMME UN DISCOURS DU GENERAL « MACHIN »

## O.N.U.

Comme nous l'avons fait dans notre précédent numéro, nous rappelons brièvement aujourd'hui ce qui s'est passé à l'Assemblée Générale de l'O.N.U. Il va de soi que lorsque votes et débats interviendront, nous entreprendrons une plus large analyse. Pour l'instant nous nous bornons à faire le point, chaque semaine, de manière à dégager simplement les faits les plus saillants.

La semaine qui vient de s'écouler a été marquée, à l'Assemblée Générale de l'O.N.U., par une initiative prise par 5 pays neutres et les nouvelles offensives de Khroutchev contre les Etats-Unis, et plus encore contre M. Hammarskjöld à l'occasion du débat sur l'admission de la Chine.

Le discours prononcé le 30 septembre par M. Macmillan, — qui assumait en fait le rôle de porte-parole des gouvernements occidentaux —, n'avait apporté aucun élément nouveau en ce qui concerne la reprise du dialogue au sommet. Manifestement le Premier Britannique s'est exprimé comme un homme qui sentait que « l'affaire n'était pas mûre ». Il s'est borné à présenter une défense des Occidentaux en réponse aux attaques de Khroutchev.

Présentant sans doute cette situation, 5 chefs de gouvernements neutres (Ghana, Indonésie, République Arabe Unie, Yougoslavie, Inde), décidaient de soumettre à l'Assemblée une proposition demandant à Eisenhower et Khroutchev de se rencontrer en tête à tête.

A l'heure où nous mettons sous presse, l'Assemblée n'a pas encore abordé cette discussion. Mais déjà le Président des Etats-Unis a répondu aux cinq neutres. Après avoir relevé les manifestations du gouvernement soviétique risquant de provoquer un retour à la guerre froide, il a conclu : « Rien dans les déclarations ni dans les actes du gouvernement de l'Union Soviétique ne me donne de raison de penser que la rencontre que vous suggérez apporterait quoi que ce soit qu'elle aurait promis... Si les représentants de l'Union Soviétique désirent discuter de mesures concrètes en vue de diminuer la tension, nos représentants y compris le secrétaire d'Etat, se tiennent pour cela à leur disposition. »

Scepticisme donc en ce qui concerne un tête à tête; porte ouverte cependant pour une préparation prudente d'un nouveau « sommet ».

Khroutchev, quant à lui, n'a pas dit non, mais demande toujours des excuses pour l'incident de l'U-2. Il a d'ailleurs, soit dans sa lettre, soit dans quelques-uns des nombreux propos qu'il tient devant les journalistes, laissé entendre une fois de plus qu'au fond il attendait les élections présidentielles américaines.

Le débat sur l'admission de la Chine a offert à « K » l'occasion de nouvelles offensives d'une extrême violence contre les Etats-Unis, puis contre M. Hammarskjöld.

Il est vain d'insister sur le problème de l'admission de la Chine : la cause défendue par « K » est évidemment très forte. Il est ridicule — et dangereux — de maintenir hors de l'O.N.U. le pays probablement le plus peuplé de la terre. Plus ridicule encore de maintenir au Conseil de Sécurité le représentant de la Chine Nationaliste. Pour le souligner, « K » a brandi la menace : « Qu'advient-il si nous quittons l'O.N.U. ? Il n'y aurait plus d'O.N.U., mais seulement des blocs antagonistes ». Il a fort heureusement ajouté : « Nous ne voulons pas de cela. »

Mais il semble bien que « K » ne se soit pas acquis beaucoup de sympathies, bien au contraire, en donnant à ses discours le ton d'un réquisitoire d'une extrême violence. Ses attaques contre M. Hammarskjöld ont également choqué et finalement l'affaire a tourné à l'avantage du secrétaire général de l'O.N.U., que Nehru défendit habilement. Celui-ci, tout en convenant que, sans doute, des modifications de structure étaient souhaitables, s'est prononcé contre des transformations brutales qui provoqueraient pour l'O.N.U. de trop rudes secousses.

P. L.

## LE PROCÈS

On peut scruter un procès du point de vue des accusés, de la défense, des juges — ou des trois à la fois.

On peut l'analyser aussi en raison de ses répercussions politiques. (Un humoriste a dit : « Tous les enfants sont naturels »; en revanche, tous les procès ne sont pas politiques) car il est un phénomène communément remarqué : lorsque le Parlement est clos ou émasculé, la politique sort par toutes les issues. Cela fut en France sous le second Empire, et dans ce cas là, le prétoire se mue rapidement en Forum.

Il en a été ainsi, pour le procès Jeanson, vicié à sa base par cette erreur volontaire de logique : « la France n'est pas en guerre ».

Certes, à ce sujet, une législation spéciale s'applique à l'Algérie, mais « la France est en

paix. La meilleure preuve en est que le Président du Tribunal n'admettait pas l'expression « Guerre d'Algérie » et que les accusés étaient poursuivis pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat ». En temps de paix.

Il y avait incontestablement — qu'il fussent dans le box, comme emprisonnés — ou devant, comme prévenus libres — trois catégories d'accusés : les Musulmans Algériens — les membres du réseau de soutien, des comparses ayant des relations avec les seconds, ou, en ignorant leurs qualités, avec les premiers.

Les Musulmans Algériens affirmaient avec une incontestable noblesse : « Nous sommes des Algériens combattants, vous êtes un Tribunal français. Nous ne reconnaissons pas la compétence d'un tribunal étranger alors que

notre seul crime est de lutter pour l'indépendance de notre pays ». L'un d'eux imagea cette position en répliquant à la lecture d'un article du Code Pénal comportant l'interdiction de séjour : « Que m'importe ! Dès que mon pays sera indépendant, j'y retournerai vivre, et je ne resterai pas dans un pays étranger ».

Les Français métropolitains du réseau affirmaient leur solidarité totale, leur consubstantialité avec les Algériens : « Par notre attitude, nous préservons l'avenir des relations entre l'Algérie indépendante et la France, enfin réconciliées ».

Des cas isolés, personnes qui avaient apporté une aide occasionnelle et limitée aux Français pour les Algériens.

Or il y a un lien entre ces trois catégories d'inculpés. Ce fil conducteur, c'est leur hostilité à la guerre d'Algérie. Les positions sont diverses certes, mais tous étaient immédiatement ou à terme pour l'indépendance ou pour la libre détermination.

Le procès dit du Réseau était donc intrinsèquement un procès politique; or quelles sont, à ce sujet, la pratique et la tradition françaises?

Une constante, tout d'abord : les affaires politiques sont dévolues au jury. C'est l'émanation la plus directe du pays qui doit les juger et non une juridiction d'exception.

Toutes les difficultés, tous les incidents, tous les antagonismes virulents qui se sont élevés ou produits au cours des débats sont dus à une unique cause : la juridiction qui doit juger les délits d'opinion est le peuple français lui-même dont l'émanation est le jury.

Et ce devrait être une revendication commune de tous les républicains de ce pays ! Que les procès politiques doivent être jugés par le jury, et si la loi ne le permet pas, qu'on la modifie ou qu'on l'abroge !

Le Tribunal Militaire l'a si bien compris qu'en décernant un tombereau de peines accablantes, allant au maximum (10 ans de prison pour treize accusés), il a prononcé 9 acquittements.

Des accusés ayant commis des actes peu caractérisés, ou improuvés (bien que plusieurs d'entre eux aient revendiqué leur solidarité avec les Algériens détenus) les juges n'ont manifestement pas voulu apparaître comme sanctionnant, même en la désapprouvant, une manifestation d'opinion.

Le jour viendra où le brouhaha des incidents spectaculaires s'apaisera et que survivront de ce procès fleuve les seuls faits importants :

La faillite éclatante des graphologues.

Déjà, dans cette même salle, 66 ans plus tôt, à propos du « Bordereau » de l'Affaire Dreyfus, la crédibilité des experts en écriture s'était, à retardement, effondrée.

La déposition si nuancée de Paul Teitgen, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, ancien Secrétaire Général à la Police de l'Algérie d'Alger, qui pour la première fois, oralement en public, relatait officiellement l'existence et la pratique généralisée de la torture. Elle ne peut qu'avoir un retentissement durable.

La lettre au Ministre Lacoste (à propos, quelle a été sa réponse?) où M. Teitgen dénonçait un Allemand qui appliquait la torture au nom des nazis. La revanche posthume d'Hitler!

Les arguments de Jean-Paul Sartre, qui se prolongeront en France et à l'étranger, posant à beaucoup des questions angoissées et urgentes.

A notre parti d'exiger catégoriquement et je suis persuadé qu'il ne restera pas isolé, la solution internationale qui désormais s'impose pour que la France soit en paix.

André BLUMEL

La brochure contenant

# LES STATUTS DU P.S.U.

est en vente au siège du Parti

8, rue Henner

au prix de 0,40 NF l'exemplaire

20 % de réduction pour les envois groupés aux fédérations

C.C.P. Maurice KLEIN PARIS 4435-35

## LE TÉMOIN

On sait qu'au cours du procès dit du « Réseau Jeanson » qui vient de prendre fin au Tribunal Militaire du Cherche-Midi, un des accusés avait cité comme témoin M. Paul Teitgen, Secrétaire Général à la Préfecture d'Alger de 1956 au début de 57. Le témoin, tout en se déclarant en désaccord avec les inculpés sur leur conception de la lutte pour la fin de la guerre en Algérie, était venu dire qu'il comprenait leur révolte en raison des faits dont il avait eu à connaître à Alger.

Témoignage d'importance, que le Commissaire du Gouvernement voulut diminuer en insinuant dans son réquisitoire que M. Teitgen aurait pu dénoncer plus tôt les tortures dont il avait parlé.

M. Teitgen fit lire par un des avocats la lettre qu'il avait adressée le 24 mars 1957 à M. Robert Lacoste, alors ministre-résidant. Nous sculignons la date et nous croyons utile de reproduire certains passages de cette lettre. En effet, en 1957, lorsque les tortures étaient dénoncées publiquement, Lacoste — et avec lui Mollet — après avoir essayé de contester en bloc, prétendaient que les « intellectuels masochistes » amplifiaient systématiquement quelques « excès », des bavures, en nombre très limité.

La lettre que nous citons est la preuve qu'en réalité les Gouvernants d'alors connaissaient la gravité et l'ampleur du mal. Ils ont voulu éclairer le peuple français. L'intérêt de ce texte est de faire éclater au grand jour leurs responsabilités.

« Monsieur le ministre,

« Le 20 août 1956 vous m'avez fait l'honneur d'agréer ma nomination au poste de secrétaire général de la préfecture d'Alger, chargé plus spécialement de la police.

« Depuis trois mois, avec la même conviction et sans m'être jamais offert la liberté vis-à-vis de qui que ce soit d'irresponsable de faire connaître mes appréhensions ou mes indignations, je me suis efforcé, dans la limite de mes fonctions et par-delà l'action policière nouvelle menée par l'armée, de conserver — chaque fois que cela a été possible — ce que je crois être encore et malgré tout indispensable et seul efficace à long terme : le respect de la personne humaine.

« Je ne me permettrais jamais une telle affirmation si, au cours des visites récentes aux centres d'hébergement de Paul-Cazelles et de Beni-Messous, je n'avais reconnu sur certains assignés les traces profondes des sévices ou des tortures qu'il y a quatre ans je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo de Nancy.

« Or ces deux centres d'hébergement installés à la demande et par l'autorité militaire d'Alger sont essentiellement « pourvus » par elle. Les « assignés » qui y sont conduits ont d'abord été interrogés dans les quartiers militaires après une arrestation dont l'autorité civile, qui est celle de l'Etat, n'est jamais informée. C'est ensuite, et souvent après quelques semaines de détention et d'interrogatoire sans contrôle, que les individus sont dirigés par l'autorité militaire au centre de Beni-Messous, et de là, sans assignation préalable et par convois de cent cinquante à deux cents, au centre de Paul-Cazelles.

« J'ai pour mon compte personnel, et sans chercher à échapper à cette responsabilité, accepté de signer et de revêtir de mon nom jusqu'à près de deux mille arrêtés d'assignation à résidence dans ces centres, arrêtés qui ne faisaient que régulariser une situa-

tion de fait. Je ne pouvais croire, ce faisant, que je régularisais indirectement des interrogatoires indignes, dont au préalable certains assignés avaient été les victimes.

« Si je n'ignorais pas qu'au cours de certains interrogatoires des individus étaient morts sous la torture, j'ignorais cependant qu'à la villa Suzini, par exemple, ces interrogatoires scandaleux étaient menés au nom de mon pays et de son armée par le soldat de première classe Feldmayer (sujet allemand, engagé dans le premier R.E.P.) et que celui-ci osait avouer aux détenus qu'il se vengeait ainsi de la victoire de la France en 1945...

« Je n'ai jamais eu le cynisme, et je n'ai plus la force, d'admettre ce qu'il est convenu d'appeler des bavures, surtout lorsque ces bavures ne sont que le résultat d'un système dans lequel l'anonymat est seul responsable.

« C'est parce que je crois encore que dans sa lutte la France peut être violente sans être injuste ou arbitrairement homicide, c'est parce que je crois encore aux lois de la guerre et à l'honneur de l'armée française que je ne crois pas au bénéfice à attendre de la torture ou simplement de témoins humiliés dans l'ombre.

« Sur quelque 275.000 déportés nous ne sommes plus que 11.000 vivants. Vous ne pouvez pas, monsieur le ministre, me demander de ne pas me souvenir de ce pourquoi tant ne sont pas revenus et de ce pourquoi les survivants, dont mon père et moi-même, doivent encore porter témoignage.

« Vous ne pouvez pas me le demander parce que telle est votre conviction et celle du gouvernement de mon pays...

« J'ai en tout état de cause, monsieur le ministre, perdu la confiance dans les moyens qui me sont actuellement impartis pour occuper honnêtement le poste que vous m'avez assigné. Je vous demande en conséquence de bien vouloir prier M. le ministre de l'Intérieur de m'appeler rapidement à d'autres fonctions. »

# APPEL DE L'U. N. E. F.

**L**A rentrée d'Octobre voit monter le désarroi et maintenant la révolte de la jeunesse devant la poursuite interminable de la guerre en Algérie.

La jeunesse ne comprend pas que les possibilités de négociations et de paix, qui avaient suscité un espoir unanime, aient été gaspillées et que la négociation soit abandonnée.

La jeunesse refuse qu'une guerre anachronique ruine l'avenir de la France et compromette sa place dans le monde. Il faut que toutes les nations sachent que la jeunesse française et les forces démocratiques de ce pays s'y opposent désormais de toute leur volonté.

**A** plusieurs reprises, les mouvements de jeunesse, les organisations syndicales ont exprimé en commun que la seule solution au drame algérien était la paix par la négociation. En juin dernier, les organisations syndicales prenaient l'engagement de s'opposer par les moyens dont elles disposent, y compris la grève générale, à tout coup de force ou coup d'Etat qui tendraient à faire échouer les chances de la paix en Algérie et à détruire davantage encore les libertés démocratiques essentielles.

Aujourd'hui, les pourparlers de paix ne sont même plus envisagés et les décisions gouvernementales contre les libertés publiques sont quotidiennes. Tout le monde peut constater que la guerre d'Algérie détruit la démocratie.

Pour que la jeunesse puisse demeurer sans honte dans la communauté nationale, tous ceux qui ont opté pour la paix par la négociation doivent exprimer ensemble leur volonté de mettre fin au conflit.

**L'**UNION Nationale des Etudiants de France organise, pour la fin du mois d'octobre, une manifestation nationale. Elle demande aux mouvements de jeunesse, aux syndicats, à toutes les organisations démocratiques, de se joindre à son appel pour rassembler en un même geste tous les hommes de paix.

## UN AVERTISSEMENT SÉRIEUX

La manifestation dite « silencieuse et digne » organisée lundi soir à l'Etoile et aux Champs-Élysées contre le « Manifeste des 121 », est un avertissement sérieux. On y a retrouvé en effet les caractéristiques amplifiées des manifestations qui avaient précédé le 13 mai :

— 1° L'utilisation d'une partie des « Anciens Combattants » et de la cérémonie à l'Arc de Triomphe pour servir de couverture à la manifestation fasciste.

— 2° L'entrée en jeu des groupes d'extrême-droite et particulièrement de « Jeune Nation », qui a donné à la manifestation le caractère d'une répétition générale pour les groupes de choc ultras.

— 3° La complaisance de la Radio d'Etat qui a parlé de manifestation patriotique.

— 4° La présence de chefs militaires qui sont ainsi désignés comme les porte-drapeaux du mouvement factieux. Mais, cette fois, Juin engagé aux côtés de Zeller, Monclar, etc., sans compter les maréchaux Leclerc et De Laitre.

— 5° La complicité ouverte de la police, comme avant le 13 mai : un mince cordon d'agents sur les Champs-Élysées a laissé les deux à trois mille manifestants arriver

jusqu'au coin du Palais de l'Élysée pour permettre sans doute à De Gaulle d'entendre crier « Algérie française » ; le préfet de police Papon n'est intervenu qu'à ce moment. De même on a laissé les manifestants saccager les vitrines de l'immeuble de l'Express et les agents ne se sont ensuite approchés que pour inviter poliment les vandales à se disperser.

Ce nouveau signe de l'impuissance du pouvoir est significatif de la détérioration qui se produit depuis la conférence de presse du 5 septembre. Les chefs militaires et les groupes fascistes feront tout pour en tirer partie.

Devant cette menace, rien ne serait pire que l'attentisme qui caractérisa la gauche, les syndicats et les organisations démocratiques à la veille du 13 mai. C'est avant le coup de force et non après qu'il faut réagir. Les manifestations de rues organisées par les forces qui luttent pour la paix en Algérie peuvent être infiniment plus puissantes que les démonstrations des groupes de choc ultras.

L'appel lancé par l'U.N.E.F. pour une grande manifestation nationale à la fin d'octobre doit permettre de le montrer.

J. V.

## Deux communiqués du C. N. A. L.

### NON A L'ENSEIGNEMENT CONFESIONNEL

Le C.N.A.L., réuni le 23 septembre 1960, attire l'attention de tous les laïques, sans distinction d'origine ni d'opinion, sur les faits suivants :

1° Au moment où les conditions mêmes de la rentrée scolaire démontrent par les faits l'insuffisance des crédits affectés à l'enseignement public, cette rentrée constitue le point de départ de l'application de la loi antilaïque du 31 décembre 1959 ; de ce fait, des crédits importants y seront consacrés.

2° Les décrets d'application de la loi et les circulaires qui en découlent, montrent d'évidence l'évolution en faveur de l'enseignement privé. Ces textes vont au delà même de la lettre de la loi ; toutes facilités ont été accordées aux confessionnels : les délais sont trop stricts, on les étend ; les titulaires de diplômes sont en nombre insuffisant, on multiplie les dérogations.

3° En préconisant le seul contrat simple pour les établissements privés, la hiérarchie catholique abandonne l'argument toujours avancé par elle de la précaire situation pécuniaire des maîtres et démontre qu'elle entend obtenir le maximum de fonds publics avec le minimum de contrôle.

4° Par contre, en préconisant le contrat d'association pour leurs établissements, les congrégations entendent annuler dans les faits la loi républicaine qui les régit.

Ainsi apparaît clairement la volonté d'instaurer un enseignement confessionnel, conservant son caractère propre mais payé par les deniers publics. Ainsi apparaît également la volonté de contrebattre toutes les grandes lois républicaines assurant la laïcité de l'école et de l'Etat.

Le C.N.A.L. rappelle à tous les laïques le serment solennel de l'Assemblée nationale des pétitionnaires laïques en date du 19 juin 1960. Que partout et par tous à tous les échelons, dans la cohésion qui s'est établie, se traduise de façon concrète l'action des laïques contre cette volonté de cléricisation du pays.

### PAS D'AUMONIERES DANS LES ÉCOLES

Le C.N.A.L. rappelle que la loi accorde un jour de congé par semaine, en plus du dimanche, pour laisser aux familles qui le désirent la possibilité de faire donner à leurs enfants et en dehors des locaux scolaires, l'enseignement religieux de leur choix.

Le C.N.A.L. constate que les parents n'avaient d'eux-mêmes, jusqu'à maintenant, demandé aucune modification à ce régime extrêmement libéral qui permettait de concilier les exigences de la liberté des familles avec la nécessité de conserver à nos établissements d'enseignement public leur indispensable neutralité en matière religieuse, qui permettait aussi d'éviter toute discrimination entre les enfants.

Le C.N.A.L. constate que le vote de la loi Debré permet actuellement à la hiérarchie catholique de se livrer à une nouvelle offensive et de dicter aux parents leur ligne de conduite. Ainsi se vérifie ce que le C.N.A.L. avait avancé : à savoir que des cliques s'établissent entre les parents.

Le C.N.A.L. fait confiance aux parents pour qu'ils refusent de se plier à ces injonctions inadmissibles. Il rappelle que le rôle de tous les laïques, enseignants ou non, est de maintenir le climat de concorde dans l'établissement scolaire. Pour ce faire, il leur est indispensable d'agir pour que subsistent en fait les dispositions antérieures.

Communiqué à la presse du C.N.A.L. du 27-9-1960

# APPEL A L'OPINION

**L**A guerre d'Algérie qui, depuis six ans, ronge le pays n'est ni une opération de police, ni comme il est dit depuis peu une suite de « tirailades et d'embuscades ».

L'échec des négociations de Melun et les difficultés accrues de les renouer ne sont pas, comme on veut le faire croire, principalement imputables à l'intransigeance du F.L.N.

La politique d'investissements et de promotion musulmane n'apaise pas le conflit et ne peut l'apaiser — serait-elle effective — tant que se poursuivent ratissages, tortures, déportations, que rien, pas même les attentats, ne peut justifier, et tant que continue d'être refusé l'exercice du droit reconnu, à l'autodétermination réelle.

Un nombre croissant de Français pressentent la vérité.

La vérité, c'est qu'il n'y a d'autre dénouement qu'une paix négociée ;

● c'est que les formules avancées par le Pouvoir — paix des braves, autodétermination, Algérie algérienne, entité algérienne — ont une logique, appellent une conclusion que tout le monde voit ;

● c'est qu'il n'y a plus d'« Algérie française » possible et qu'aucune politique ne saurait renverser le cours de l'évolution présente ;

● c'est enfin que le chantage exercé par les milieux ultras et par une partie de l'Armée interdit de faire la paix.

**C**ETTE vérité s'impose, hors de toute doctrine, politique ou morale, avant tout débat sur le nationalisme algérien, sur la nature du F.L.N. et sur celle du régime installé en France.

Le Pouvoir s'emploie à la dissimuler, il falsifie les faits et pourchasse jusqu'à leur évocation. Certains journaux sont saisis pour révéler les opinions gênantes, lors même qu'ils ne les partagent pas ; des sujets d'article sont interdits à l'avance.

La fraction la plus avertie de l'opinion s'accommode de cet état de choses ; c'est que son opposition à la guerre, si vive soit-elle, n'est qu'un fait de pensée.

La masse des Français subissent tous les effets de la guerre sur le plan moral, social, économique ; mais comme ils n'ont pas la guerre chez eux, la vérité qu'ils sentent ne devient pas volonté politique.

Les jeunes, eux, sont jetés dans la guerre ; et dans la guerre, la vérité les attend. Avec la vérité, le désarroi, l'endurcissement ou même la dégradation, la crise de conscience ou même la révolte. Sans qu'ils portent en aucune manière la responsabilité des faits, ils sont tous exposés à des choix lourds de conséquences : certains reviennent marqués par le racisme ; d'autres, l'expérience faite, essaient d'oublier ; d'autres connaissent le dégoût ; d'autres endurent la répression sur place et dans l'obscurité pour avoir refusé de participer à des actions qu'ils reprouvent ; d'autres préfèrent l'emprisonnement au service de guerre ; d'autres choisissent l'insoumission.

**L**ES signataires de cette déclaration affirment que, dans la situation donnée, la crise de conscience et l'esprit de révolte des jeunes sont inévitables. Ils sont persuadés qu'ils ne feront que s'aggraver tant que le motif n'en sera pas supprimé : la guerre elle-même. Et c'est en vain que les tribunaux invoqueront la légitimité d'Etat quand le Pouvoir lui-même ruine l'exercice des droits démocratiques, quand le mépris des lois est éclatant chez une partie des officiers.

La logique de la situation, c'est la paix ; la logique du Pouvoir, dès lors qu'il s'en détourne après l'avoir fait espérer, c'est la répression. Déjà celle-ci s'aggrave, comme l'attestent de nouvelles atteintes aux libertés, prenant prétexte d'un récent manifeste ; bientôt, elle risque de se généraliser. Mais qu'exprime-t-elle d'autre que l'échec d'une politique ? Que peut-elle faire d'autre que tenter de retarder la solution nécessaire ?

Ou bien celle-ci s'imposera dans les convulsions, dans les pires conditions, tant en France qu'en Algérie. Ou bien elle sera obtenue par une négociation sans exclusive ni préalable.

L'équivoque et le malaise où nous fait vivre une politique double se dévoilent : l'affaire des jeunes devient l'affaire de tous, l'affaire de la Nation.

Tous, nous sommes mis en demeure d'opter entre les conceptions des ultras ou des officiers activistes et une volonté de paix sans équivoque et sans ruse.

Nous invitons tous ceux qui ont choisi comme nous à signer cet appel.

## Ils ont signé...

### MILITANTS SYNDICALISTES

Georges Lauré (secrétaire général de la F.E.N.) ; Denis Forestier (secrétaire général du S.N.L.) ; Pierre Dhombres (secrétaire général du S.N.E.S.) ; Bernard Roulet (secrétaire général du S.N.E.T.)

Georges Auloug, Henri Baude, Jeanne Borgez, André Bougreau, Clément Durand, Jacques Fournier, Emile Hombourger, Philippe Néaume, Robert Coustal, Pierre Desvalois, Jeanne Lardon, James Marangé (Bureau fédéral et secrétariat du S.N.L.) ; Pierre Gaudez (président de l'U.N.E.F.) ; Léon Rouzaud, Armand Capocci, Roger Michaud.

### UNIVERSITE ET LETTRES

Colette Audry ; Joseph Barsalou, journaliste ; Roland Barthes ; F. Bruat, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Nancy ; Georges Canguilhem, professeur à la Sorbonne ; Jean Cassou, conservateur du Musée national d'Art moderne ; P.-H. Chombart-Delauwe, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes ; Eric de Dampierre, chargé de recherches ; J. Dixmier, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; J.-M. Domenach ; Jean Duvignaud ; Jean Effel ; Robert Escarpit, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux ; René Etiemble, professeur à la Sorbonne ; Henri Faure, agrégé de l'Université ; Paul Fraisse, professeur à la Sorbonne ; Maurice de Gandillac, professeur

à la Sorbonne ; Jean Guchenno ; Georges Gurvitch, professeur à la Sorbonne ; André Hauriou, professeur à la Faculté de Paris ; V. Jankélévitch, professeur à la Sorbonne ; Emile Jollibois, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique ; Ernest Labrousse, professeur à la Sorbonne ; Georges Lavan, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble ; Claude Lefort, attaché de recherches au C.N.R.S. ; Jacques Le Goff, directeur à l'École pratique des Hautes Etudes ; Daniel Mayer, président de la Ligue des Droits de l'Homme ; Maurice Merleau-Ponty, professeur au collège de France ; Edgar Morin, chargé de recherches au C.N.R.S. ; Maxime Nono ; Jacques Prévert ; Paul Ricœur, professeur à la Sorbonne ; Jean Rouch ; P. Samuel, professeur à l'Université de Clermont ; Jean-Pierre Serre, professeur au collège de France ; Henry Torres, avocat.

### SIGNATURES NOUVELLES

Jean Deveze, secrétaire général du Syndicat national de l'Enseignement supérieur ; René Labat, professeur au Collège de France ; Louis Astre, secrétaire-adjoint du Syndicat national de l'Enseignement technique ; Louis de Villefosse ; Jeanine Bouillon-Bouillon, écrivain ; David Lambert, avocat ; Pierre Rouanet, journaliste ; Jean Cornec, avocat ; Henri Aigueperse, ancien secrétaire général du Syndicat national des Instituteurs ; Antoine Laval, syndicaliste.

## LE COMITÉ PLEYEL :

### • Tous ceux qu'atteint la répression seront défendus

Un puissant mouvement dresse les Français de plus en plus nombreux contre la guerre d'Algérie.

Les mesures de répression gouvernementale — poursuites judiciaires, gardes à vue, perquisitions policières, sanctions contre les fonctionnaires pour délits d'opinion — ne peuvent empêcher la vérité de se faire jour.

Les Français doivent avoir le droit de dire cette vérité et tous ceux qu'atteint la répression seront défendus par tous ceux qui veulent la paix.

Le Comité Pleyel salue les artistes qui se sont élevés contre les brimades atteignant certains d'entre eux et ont décidé au grève pour faire respecter le droit au travail de chacun, et s'associe à toutes les organisations syndicales qui se sont prononcées pour la levée immédiate des mesures de discrimination frappant les citoyens dans leurs moyens d'existence.

Il s'élève tout particulièrement contre l'arrestation d'un de ses membres, Robert Barrat, incarcéré à Fresnes sous la seule accusation d'avoir diffusé une déclaration connue de tous.

Avec tous les démocrates, avec tous les partisans de la liberté d'opinion, le Centre de Coordination pour la Paix en Algérie exige la mise en liberté immédiate de Robert Barrat.

## DE L'ASSISTANCE A LA C

**L'**ASSISTANCE internationale aux pays sous-développés s'accroît régulièrement depuis dix ans.

L'opinion publique occidentale, et notamment celle de France, ne commence à s'y intéresser que depuis peu. Après tout, il y a toujours eu entre les Etats des échanges scientifiques, culturels et techniques. De tout temps, des étrangers vinrent étudier en Sorbonne. Les nations occidentales ont exporté leurs capitaux, leurs techniciens ; dans les « pays neufs », les financiers occidentaux ont créé des banques, les prospecteurs étrangers ont trouvé des matières premières, les ingénieurs ont creusé des puits de mines, construit des derricks, établi et déve-

loppé les services publics essentiels : transports, gaz, électricité.

Mais « l'assistance » ainsi dispensée depuis des lustres dans un cadre capitaliste, était dictée beaucoup plus par l'intérêt de l'assistant que par celui de l'assisté. Quoiqu'il en soit, elle a au moins permis aux pays sous-développés de mettre à jour leurs ressources naturelles, d'être dotés d'un système routier — même rudimentaire — de ports, de chemins de fer, d'aérodromes. De plus, les pays sous-développés ont été ainsi mis en contact avec la Technique et avec des concepts et des modes de vie qui n'étaient pas les leurs.



ANGOLA PORTUGAISE : Un mouleur de briques assiégé par la boue...

Ce qu'il y a de fondamentalement nouveau dans l'Assistance technique internationale, c'est d'abord une prise de conscience d'une interdépendance entre les économies nationales et partant, d'une obligation de coopération entre les Nations. C'est l'idée, admise, que l'économie et le développement des pays industrialisés sont tributaires des pays détenteurs, pour une large part, des matières premières essentielles et que, réciproquement, l'existence même de ces derniers pays dépend de la régularité des exportations, vers les Etats hautement développés, des produits du sous-sol et du sol.

C'est, en faisant un pas de plus, la naissance d'un sentiment d'obligation morale, quasi-juridique, financière et technique des pays riches à l'égard des pays pauvres...

### Respecter l'indépendance

L'Assistance technique internationale, née de cette prise de conscience, est dominée par la « dépolitisation » de l'aide des pays riches aux pays pauvres. Cette forme d'aide ne peut, dans l'état présent des choses, prétendre se substituer totalement à l'assistance donnée directement par tel ou tel pays riche à tel pays pauvre : Si les U.S.A., la Grande-Bretagne, la France (et dans une très faible mesure, l'Union Soviétique), contribuent aux programmes d'Assistance Technique de l'O.N.U. et des institutions spécialisées, elles n'en continuent pas moins à donner leur argent, leurs experts, leurs conseils par la voie directe bilatérale, à un grand nombre de jeunes Etats. Mais ces aides directes ne sont pas toujours exemptes de calculs. Elles sont, la plupart du temps, liées à des accords militaires ou politiques qui ne sauvegardent pas la dignité des pays qui ont accédé récemment à une indépendance dont les apparences juridiques sont incontestables, mais dont les conditions réelles et profondes ne sont pas réalisées.

L'Assistance technique donnée par les institutions internationales est, au contraire, régie par des principes et des procédures qui tendent à supprimer les liens de dépendance de l'assisté par rapport à l'assistant.

**L'**ORGANISATION de l'Assistance technique internationale trouve son origine dans la CHARTRE DES NATIONS UNIES. Cet instrument n'avait pas, certes, prévu cette assistance en termes explicites, mais dans les « buts et principes » proclamés par la Charte, l'économique, le social et le culturel occupent une place importante. Le recours aux « Institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les Peuples », l'obligation de « coopération internationale » dans ces domaines, la reconnaissance des liens entre la sécurité internationale et le relèvement des niveaux de vie et le plein-emploi y sont également inscrits. Tout cela impliquait nécessairement une assistance technique internationale.

C'est la partie du discours du président TRUMAN, prononcé le 20 janvier 1949, et connue sous l'appellation de « POINT IV » qui a permis à toutes ces idées de prendre une forme institutionnelle et d'être mises en œuvre :

« Les Nations mettent en commun leurs ressources technologiques dans une entreprise de coopération dans laquelle toutes les Nations pourraient collaborer par l'entremise de l'O.N.U. et des Institutions spécialisées. »

Cette déclaration faisait écho aux pressions de plus en plus fortes des pays sous-développés dont la faim de dollars, parfois qualifiée d'insatiable, n'en est pas moins justifiée.

Aussi les Nations Unies établirent-elles en 1949 le « Programme Elargi d'Assistance Technique » (« élargi » parce que les institutions spécialisées donnaient déjà dans une mesure très modeste une assistance aux pays sous-développés et ce, dans le cadre de leurs activités courantes).

Les principes directeurs de cette assistance expriment à la fois le caractère international et désintéressé de l'aide et le souci d'éviter qu'elle ne devienne une nouvelle forme de « colonialisme ».

L'aide n'est accordée qu'à la demande des gouvernements et en accord avec eux. Elle ne doit, en aucune façon, constituer un moyen d'intervention politique dans les affaires intérieures de l'Etat qui reçoit l'assistance, ni obéir à des considérations politiques. Elle n'est donnée qu'aux gouvernements ou par leur intermédiaire — elle ne peut être fondée

sur des discriminations opérées sur la base de la structure politique du pays bénéficiaire, ou de la race ou de la religion de la population.

### Les institutions spécialisées des Nations Unies

Les diverses institutions spécialisées créées par accords intergouvernementaux et pourvues, aux termes de leurs statuts, d'attributions internationales étendues dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes, sont reliées à l'organisation des Nations Unies. (Art. 57 de la Charte.)

Le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL fait des recommandations en vue de coordonner les programmes et activités des institutions spécialisées. (Art. 58 de la Charte.)

Autour des Nations Unies gravitent un grand nombre « d'institutions spécialisées ». Certaines sont très connues, d'autres moins. Coopèrent avec ces institutions d'autres organes qui entretiennent avec les Nations Unies des rapports plus ou moins étroits. On ne peut en donner ici qu'une liste incomplète, qui cependant montre que la quasi-totalité des domaines essentiels de l'activité humaine sont couverts par des organismes internationaux et prouve l'irrésistible mouvement d'internationalisation de toute chose.

### Sigles et signification

O.I.T. : Organisation Internationale du travail.

B.I.T. : Bureau International du Travail.

O.M.S. : Organisation Mondiale de la Santé.

U.N.E.S.C.O. : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

O.A.A. (ou F.A.O.) : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

O.A.C.I. : Organisation pour l'Aviation Civile Internationale.

U.I.T. : Union Internationale des Télécommunications.

U.P.U. : Union Postale Universelle.

O.M.M. : Organisation météorologique Mondiale.

B.I.R.D. : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

F.M.I. : Fonds Monétaire International.

I.D.A. : Association Monétaire de Développement.

F.I.S.E. (ou U.N.I.C.E.F.) : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

U.N.R.W.A. : Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

A.I.E.A. : Agence Internationale de l'Energie Atomique.

C.E.E. (ou E.C.E.) : Commission Economique (des Nations Unies) pour l'Europe.

C.E.P.A.L. : Commission Economique (des Nations Unies) pour l'Amérique Latine.

E.C.A.F.E. : Commission Economique pour l'Asie du Sud-Est.

— Une commission économique pour l'Afrique vient d'être créée.

Derrière les sigles, étranges associations de majuscules, il n'y a pas seulement des « palabres », des bureaux, des fonctionnaires, des études académiques...

Il y a l'élaboration de conventions internationales dans des domaines dont certains ne connaissent pas de frontières et sont donc, par nature, internationaux (transports aériens, luttés contre les épidémies, télécommunications).

Il y a la définition des règles qui doivent ou devraient être communes à tous les Etats : un minimum de législation sociale, de protection sociale, médicale, sanitaire, infantile...

Il y a enfin des programmes d'action très concrets qui apportent aux hommes, aux femmes et aux enfants un peu plus de calories, diminuent leurs souffrances, leur donnent accès à un peu d'instruction et demain à beaucoup de culture...

### Des besoins gigantesques

**S**OUS l'impulsion des deux organes principaux de l'Assistance technique, le COMITE qui est composé de représentants de gouvernements et le BUREAU où siègent les directeurs des grandes institutions internationales telles que l'O.I.T., la F.A.O., l'U.N.E.S.C.O., l'O.M.S., 3 à 4.000 experts environ, sont envoyés chaque année dans les pays

# S - DÉVELOPPÉS : (1)

# COOPÉRATION

sous-développés pour conseiller les gouvernements, les aider à résoudre leurs problèmes dans les ordres les plus divers : Agriculture, Education, Travail, Formation professionnelle, Industrialisation, Artisanat, Coopérative, Lutte contre les maladies.

Quelle que soit leur nationalité, ces experts sont les employés de l'O.N.U. et ne peuvent recevoir d'instructions de l'Etat dont ils sont originaires.

Le coût de ce programme, financé par les contributions des différents Etats (au premier rang desquels on relève les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, la France et les Pays-Bas — l'U.R.S.S. n'apportant qu'une contribution dérisoire) n'a cessé d'augmenter depuis 1950. Il dépasse, pour 1960, 35 millions de dollars.

La portée de l'aide ne saurait être mesurée par ce seul chiffre. En effet, les conseils des experts — du moins lorsque ceux-ci sont pleinement qualifiés et savent adapter leur technique aux conditions de tous ordres existant dans les pays où ils se rendent — peuvent avoir des répercussions dont la valeur est inestimable (progrès notable des techniques agricoles ou de la conservation des sols qui apporteront au pays un volume de denrées consommables nettement accru, Amélioration du stockage des produits et de leur commercialisation, ce qui peut tripler ou quadrupler en quelques années le revenu dont disposent des paysans producteurs de céréales ou de fruits, etc...).

Mais, quelle que soit la « rentabilité » d'un expert de l'Assistance technique, ce n'est pas par ce seul moyen que l'on peut résoudre les difficultés immenses auxquelles se heurtent les dirigeants des Etats qui sont à l'aube de leur développement.

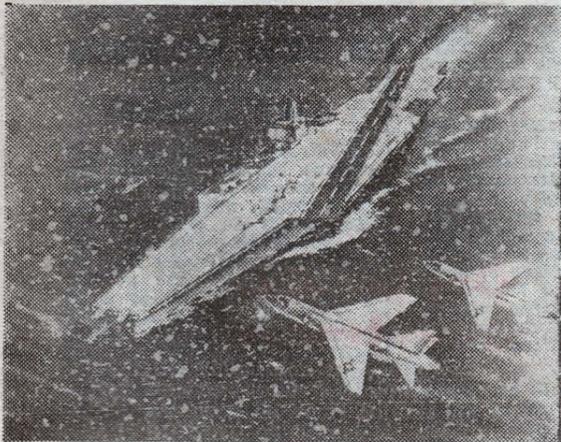
Pour résoudre les problèmes du « Tiers-Monde », les économistes et les financiers ont estimé qu'il serait nécessaire de mettre à leur disposition, chaque année, 15 à 20 milliards de dollars. On peut discuter ces chiffres. On ne peut en contester l'ordre de grandeur, et ce n'est pas par le seul envoi d'experts que les besoins gigantesques seront satisfaits. Les pays neufs doivent réaliser des investissements considérables qu'ils ne peuvent financer par leurs propres ressources.

## Les racines du mal

● La BANQUE INTERNATIONALE DE RECONSTRUCTION ET DE DEVELOPPEMENT accorde à certains d'entre eux des prêts dont le montant est loin d'être négligeable, mais qui n'ont pas été, jusqu'à présent, à la mesure des besoins ; certains pensent même que la Banque est trop souvent obsédée dans l'attribution de ces prêts par une conception de la rentabilité, au sens que le capitalisme libéral donne à ce terme. Cependant, les idées finissent par se frayer un chemin. Durant la période récente, on assiste à des initiatives destinées à fournir des moyens de financement de l'infrastructure qui conditionne le développement réel de ces pays et l'élévation du niveau de vie de leurs populations.

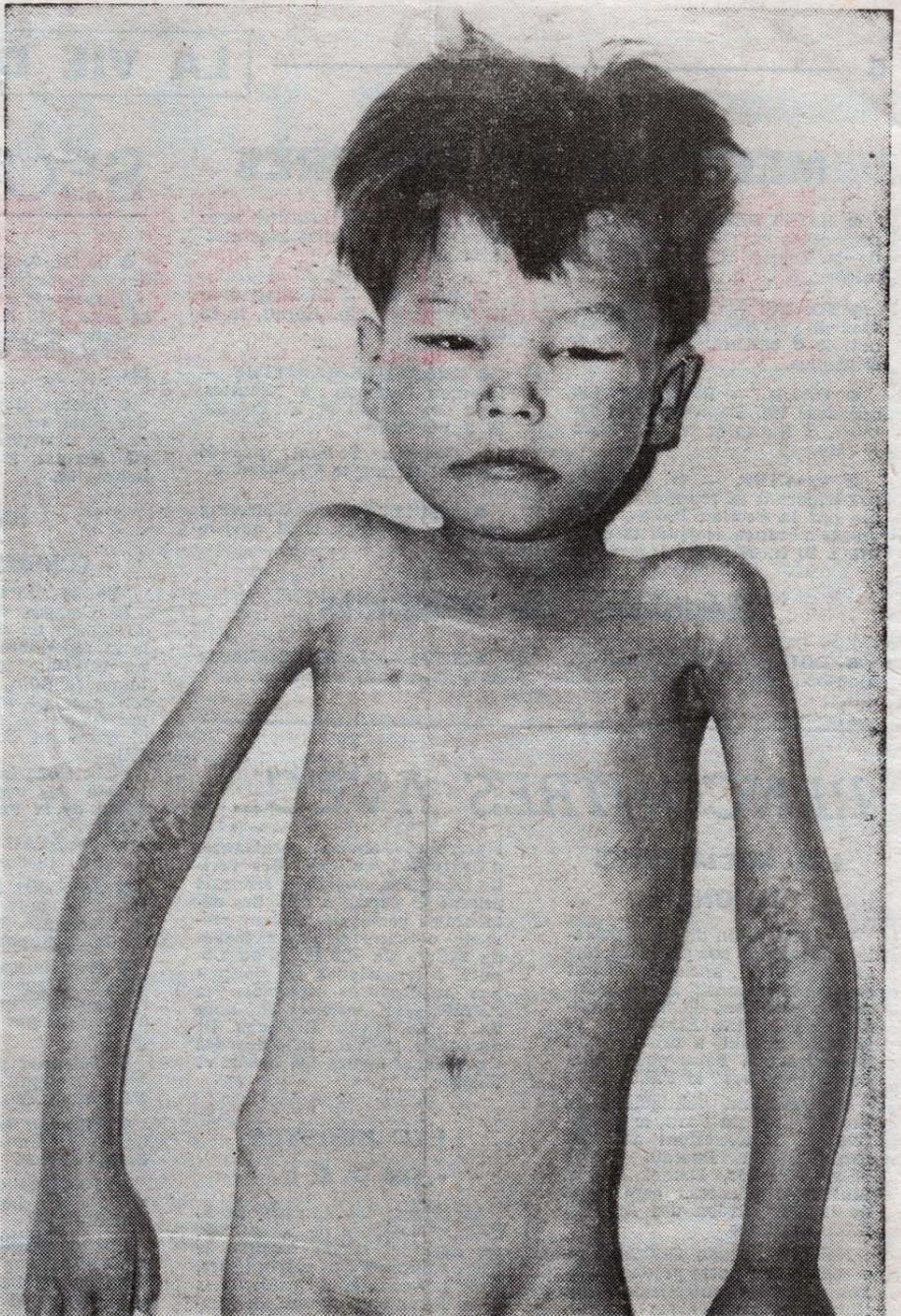
● La création du « FONDS SPECIAL » dirigé par celui qui fut l'initiateur du Plan Marshall — Paul HOFFMAN — répond dans une certaine mesure à cette nouvelle politique. Le « Fonds Spécial » oriente ses opérations de manière à élargir la portée des programmes d'Assistance technique, de façon à y faire entrer des projets spéciaux intéressant certains domaines essentiels. Le Fonds consacre son assistance à des réalisations relativement importantes et évite d'affecter ses ressources à un grand nombre d'opérations mineures et dispersées. Il donne la priorité aux programmes qui doivent jouer un rôle déterminant dans le développement économique, social ou technique des pays intéressés, notamment en facilitant de nouveaux investissements de capitaux.

En 1959, près de cinquante projets ont été approuvés et sont en cours de réalisation. Leur montant (près de 40 millions de dollars) est déjà supérieur au budget du programme élargi de l'Assistance technique qui continue d'ailleurs à se développer dans ses propres domaines.



Dernier-né de la flotte américaine, le porte-avion atomique « Enterprise » : 435 millions de dollars, ou 218 milliards d'anciens francs...

★  
Pour les deux-tiers de l'humanité : le quart des ressources mondiales. Dans les pays sous-développés compris — grosso modo — entre le Tropique du Cancer et l'Equateur (Guatemala, Sud-Mexicain, Centre-Afrique, Inde, une partie de l'Indonésie), le « Kwashiorkor », maladie provoquée par le manque de protéines (laitages) décime les enfants de la naissance à la dixième année. Des savants du monde entier, épaulés par l'U.N.I.C.E.F. recherchent, à partir des possibilités naturelles de ces pays, des « aliments de compensation » à base de protéines végétales (lait de cacahuètes, sésame, graine de coton) ou animales (farine de poisson, etc...)  
★



La plupart des projets du « Fonds Spécial » veulent s'attaquer « aux racines du mal ». Ils portent sur l'étude des ressources hydrauliques, l'irrigation, l'énergie ; sur la création d'Instituts de Recherches agricoles, minéralogiques, industrielles et autres, et aussi — et peut-être surtout — sur la création d'Instituts techniques, d'Universités, de centres de formation professionnelle.

Cette nouvelle institution constitue un jalon indispensable entre l'expert individuel donnant des conseils dans un domaine restreint et les vastes opérations de financement international des pays sous-développés : constructions de barrages, de complexes industriels, d'un réseau de communications.

## Une planification internationale ?

Ainsi, l'Assistance technique franchit un nouveau stade : celui de l'étude d'ensemble des facteurs naturels, économiques, financiers, sociaux et culturels, et de leur coordination. Nous sommes encore loin d'une planification internationale, mais nous commençons à sortir de « l'âge de pierre » de l'Assistance technique.

Dans le même temps, les insuffisances du financement international sont enfin admises par tous. Il ne se passe pas d'année sans que naissent de nouveaux fonds, de nouvelles associations (telle l'Association Internationale de Développement) qui ne répondent que dans une mesure insuffisante aux besoins et aux aspirations du « Tiers-Monde ». Les institutions régionales — celles qui dépassent même les limites de ce continent, comme l'O.E.C.E. qui est en train de se muer en organisation de Coopération Economique et de Développement — axent leur action sur les pays sous-développés. Les initiatives se multiplient aussi, qui associent Amérique du Nord et Amérique Latine, pour apporter aux contrées défavorisées les dollars qui leur manquent et que les institutions financières privées — obéissant à la règle du profit — ne donnent pas. Depuis quelques années, l'aide aux pays sous-développés est la elause de style, jamais omise dans les discours des grands et des moins grands.

Cependant, cette assistance, chaque année plus marquée, n'a pas empêché le « fossé » de se creuser entre le degré de développement des pays économiquement retardés et celui des puissances hautement industrialisées. A l'heure où les pays récemment indépendants veulent donner un contenu réel à cette indépendance même, les Nations Unies doivent accentuer leur action dans le domaine de l'Assistance technique au sens étroit du terme, et obliger les Etats riches à consentir les sacrifices nécessaires dans le domaine qui hante littéralement la plupart des pays neufs : celui de la stabilité du prix des matières premières sur le marché mondial. Il n'y a pas de développement possible des pays producteurs

de matières premières dans un monde où l'effort des paysans, des ouvriers, des « organisateurs » et des Etats peut-être réduit à néant par les variations amples et subites des cours mondiaux. Les pays de l'Europe Occidentale ont connu, et connaissent encore parfois, de telles crises qu'ils n'ont pu résoudre ou atténuer que par l'organisation des marchés.

Ces problèmes se posent aujourd'hui avec une acuité plus grande sur le plan mondial. Ils peuvent être — ils sont déjà — l'un des éléments d'une compétition entre l'Est et l'Ouest, c'est-à-dire un facteur politique essentiel dans un état d'équilibre instable.

L'internationalisation accrue de l'Assistance technique, l'organisation mondiale des rapports économiques et financiers entre les Etats nantis et les Etats sous-développés ne pourront à elles seules assurer la paix. Mais, sans elles, les tensions peuvent à tout moment s'accroître et les accords politiques — implicites — entre les responsables de la sécurité internationale, être perpétuellement remis en question...

P. VEVEY.

(1) Cf. « Tribune » n° 22 du 22 septembre : « Solidarité sans frontières et respect des Droits de l'Homme ».

## Le numéro spécial "SYNDICATS"

consacré aux revendications syndicales et à l'action du Parti

PARAITRA

LE 15 OCTOBRE 1960

Date limite de réception des commandes :

LUNDI 10 OCTOBRE

MEETINGS ET CONGRÈS

● SAINT-DENIS. — P. Mendès-France et Ch. Hernu, salle de la Légion d'Honneur, le 7 octobre, à 20 h. 40.
● YONNE. — Congrès fédéral sous la présidence de Jean Blinot, le 9 octobre, à 9 h. 30 à Migennes.
● GARD. — Réunion publique avec Ed. Depreux, le 9 octobre, à Nîmes et le 10 octobre à Alès.
● ROANNE. — G. Martinet participera à la réunion organisée par la Section P.S.U., salle Anatole-France, le jeudi 13 octobre à 20 h. 30.

● NEVERS. — Meeting avec Ed. Depreux et Gilles Martinet le 14 octobre.
● PANTIN. — Meeting avec R. Verdier et Ch. Hernu, le 28 octobre.
● CHARENTE-MARITIME. — Réunion publique à Saintes, avec Ch. Hernu et H. Puisais, le 5 novembre.
— Congrès Fédéral, présidé par Ch. Hernu, le 6 novembre.
● VAUCLUSE. — Meeting avec Ed. Depreux, le 22 novembre.

Réunions de Militants

● DOUBS. — J. Poperen, à Montbéliard, le 20 octobre, ainsi que :
● JURA. — Le 21 à St-Claude et le 22 à Lons-le-Saunier.

RENCONTRES AVEC...

LES SOCIALISTES JAPONAIS

Une délégation du Parti Socialiste Japonais composée de Mozaburo Suzuki, ancien président du Comité exécutif, Soji Okada, ancien président de la Commission des Affaires Etrangères, et Tetsuko Suzuki, a profité d'un bref séjour à Paris pour prendre contact avec le P.S.U.

Un entretien politique a eu lieu au siège du Parti, le 29 septembre. Y assistaient avec les membres du Bureau, Pierre Mendès-France, Daniel Mayer, ainsi que plusieurs camarades de la Commission des Affaires Internationales.

Notre camarade Craipeau reviendra dans notre prochain numéro sur ces entretiens. Nous indiquons simplement aujourd'hui qu'une large communauté de vues s'est instaurée entre les deux partis sur les problèmes essentiels.

Au cours du dîner qui a suivi cette réception, des allocutions furent prononcées par Edouard Depreux, qui remercia la délégation à la fois de la visite rendue au P.S.U. et de celle qu'elle avait faite ailleurs, et M. Mozaburo Suzuki de répondre que son parti savait fort bien reconnaître les véritables socialistes français.

LES DÉMOCRATES PORTUGAIS

Dimanche 2 Octobre, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la République Portugaise, un grand banquet réunissait à Paris 200 travailleurs et démocrates portugais, sous la présidence de M.

SUCCÈS DU P.S.U. DANS LES COTES-DU-NORD

Dimanche dernier a eu lieu, dans le canton de Gouarec, une élection partielle au Conseil Général. Les résultats ont été les suivants :

Caillébot (Droite) : 1.278 voix.
Launay (P.S.U.) : 1.096 voix.
Pierre (P.C.) : 660 voix.
Notre camarade Launay arrive donc en très bonne position

pour le second tour. Ce succès est d'autant plus intéressant si on rappelle la situation antérieure : il s'agissait de remplacer un modéré, M. Le Boulech, décédé, qui avait été élu au premier tour, le 20 avril 1958 par 1.526 voix contre 577 à un « indépendant de gauche » et 896 au candidat du P.C.

SECTIONS - FÉDÉRATIONS

● La 21e Section (Travailleurs de Nuit) reprend ses activités. Réunion, 8, rue Henner, le 14 octobre à 15 h. 30.
Ordre du jour : Préparation du Conseil Fédéral.

● Groupe d'Action Socialiste des Finances (Finances, Assurances, Banques) : Réunion, 8, rue Henner, le 21 octobre à 18 heures 30.

AUBE

CONGRÈS FÉDÉRAL

DU 25 SEPTEMBRE 1960
Le Congrès de la Fédération de l'Aube du P.S.U. s'est tenu le 25 septembre. Les congressistes ont salué la présence d'Antoine Blondin, élu récemment conseiller général d'Aix-en-Othe par toutes les forces de gauche et qui vient de rejoindre le P.S.U.

— Le Congrès a procédé à l'élection des organismes responsables de la Fédération :

BUREAU FEDERAL (9 membres)

● Secrétaire Fédéral: J. Martin, 6, avenue des Martyrs de la Résistance, Troyes (lui adresser la correspondance).

● Secrétaires adjoints: R. Meika, 23, rue de l'Ecole normale, Sainte-Savine et M. Paynat, à Rosières par St-Julien-les-Villas.

● Trésorier général: C. Gublin, avenue Jules-Guesdes, à Pont-Sainte-Marie.

● Trésorier adjoint: R. Fèvre, cité Lamartine, 9, rue Nouvelle Sainte-Savine.

● Membres du Bureau Fédéral: Plard, Lagrifouil, Giequel, Rosenfeld.

Une commission politique (12 membres), une Commission des conflits (5 membres) et une Commission de contrôle (3 membres) ont également été désignées.

Le Congrès a entendu un rapport de Robert Telka sur l'Algérie et adopté une motion qui appelle toutes les organisations politiques, syndicales ou philosophiques à coordonner leur action en faveur de la paix immédiate et pour réclamer « une consultation libre du peuple algérien, permettant tous les choix y compris celui de l'indépendance ». La motion déclare également envisager en cas de nécessité « un référendum sous le contrôle de l'O.N.U. ».

Un autre texte s'élève contre les poursuites engagées contre les signataires du « Manifeste des 121 », les jeunes, les fonctionnaires et proteste contre les

saisies des journaux de l'opposition.

Enfin le Congrès a remis à tous les partis de gauche et à diverses organisations, une lettre, les appelant à l'Union pour la préparation des élections aux Conseils généraux, la défense des libertés républicaines, la paix en Algérie.

CORREZE :

La Fédération signale aux camarades des autres Fédérations qu'elle a édité une affiche « Irrait-il lui aussi en Algérie ? Non à la guerre » (avec cliché, format 30 x 40).

Etant donné les commandes déjà enregistrées, plusieurs tirages ont été nécessaires et il nous est maintenant possible de céder ces affiches à 20 au lieu de 25 NF le cent.

Adresser les commandes à : Gérard Denecker, 3, boul. Painlevé, Brive. (C.C.P. Limoges 1066-74.).

VENDEE :

— Une réunion de la Section de la Roche-sur-Yon et des isolés aura lieu le

DIMANCHE 9 OCTOBRE

à 10 h. Café des Sport, rue Clémenceau.

Les camarades des autres sections du département sont cordialement invités.

Ordre du Jour : — Conférence nationale - Presse des 15 et 16 octobre.

— Congrès national des 11 et 12 novembre 1960.

REUNION DU 25 SEPTEMBRE

« Bilan des 6 derniers mois » Participation à l'Action laïque (58.000 signatures), création d'un Comité de Paix pour l'Algérie, lancement d'une campagne de propagande avec Réunion publique.

MEETING A TOULOUSE

à la suite des incidents provoqués par les parachutistes

Le meeting organisé lundi dernier à la Bourse de Travail par la C.G.T., la F.E.N., le S.N.E.T., le S.N.I., la C.N.T. pour protester contre l'agression commise contre les locaux de la Bourse de Travail par des parachutistes a rassemblé une nombreuse assistance (près de 800 personnes) On a noté une participation importante de jeunes. Alexandre Montariol a pris la parole au nom du P.S.U. et Liante au nom du P.C.

● NANCY. — Au Pont Central, samedi dernier, huit groupes de ballons colorés se sont envolés. Ils soutenaient des banderoles P.S.U. 1.500 à 2.000 personnes ont assisté à l'« Opération ». Comme l'a dit le journal local dans un bref compte rendu: « Le P.S.U. prend son vol ».

CONFÉRENCE NATIONALE PRESSE

Salle des Horticulteurs 84, rue de Grenelle, Paris-7<sup>e</sup>

- Dimanche: 9 h. Diffusion
● Samedi, 14 h. 30 : Rédaction
● Dimanche, 9 h. : Diffusion 14 h. : Conclusion

LE PREMIER NUMÉRO

COURRIER DU P. S. U.

paraîtra le 10 Octobre 1960 AU SOMMAIRE :

- Le compte rendu du C.P.N. des 2 et 3 octobre.
— Une tribune libre ouverte sur les problèmes de l'unité syndicale.

Ce numéro est indispensable pour la préparation du Conseil national des 11-12 novembre.

Adhérents du P.S.U. abonnez-vous en indiquant votre section et votre fédération.

Abonnement : 6 NF par an C.C.P. « Tribune Socialiste » 58-26-65 PARIS - 54, boulevard Garibaldi

CAMP DE VACANCES P.S.U. (Haute-Savoie) — Août 1960

A la suite de l'annonce parue dans « Tribune », Denise SAUSIER (Paris, 20<sup>e</sup> Section), Jacques DEVOYE (Aulnay-sous-Bois, Seine), André HUCHET (Chartres), Roland GANNE et J. BETTENFELD (de Metz), Claude DESERBAIS (Poitiers), ont passé deux semaines au camp-vacances organisé par Cl. Deserbais à PASSY (Haute-Savoie).

Durant ces quinze jours, ils ont pris de nombreux contacts avec les militants P.S.U. du département (Annemasse, Annecy, Assy et Chamonix), ainsi qu'avec des camarades de l'U.G.S. qui n'ont pas encore rejoint les rangs du P.S.U. (Saint-Jeoire-en-Faucigny).

Un camarade, secrétaire du Syndicat C.G.T. de l'importante usine de Chedde (Péchiney) est venu leur parler des problèmes politiques et syndicaux dans cette entreprise typiquement néo-capitaliste. Il a montré que lorsque un syndicat savait être vraiment démocratique et mettre les syndiqués à l'action, il regagnait une influence capitale et devenait une force avec laquelle le patronat devait compter.

Des affiches P.S.U. qui tapissaient les portes et la malle arrière d'une « 2 CV » ont provoqué parfois (à Sallanches par exemple), des contacts avec des sympathisants. Au retour, arrêt à Bourg-en-Bresse. Accueil fraternel du camarade Fayard, et

affichage géant tout au long d'une route à la sortie de Bourg.

Rencontre de vacances fructueuse, sympathique et reconfortante. Les camarades qui y ont participé ont été heureux de constater que, dans toutes les régions de France, se construisait, par-delà les diversités, un Parti neuf et dynamique. Ils seraient heureux de voir s'organiser de telles rencontres dans toutes les régions de France et durant toutes les périodes de vacances.

AU SERVICE DES USAGERS DU MÉTRO «PORTE D'ORLÉANS»

L'entrée unique de la station « Porte d'Orléans » créant une gêne considérable aux usagers (près de dix minutes d'attente aux heures de pointe malgré la célérité du personnel), l'Association Syndicale des Familles du 14<sup>e</sup> a lancé une pétition appelant les intéressés à se grouper pour obtenir des accès supplémentaires à cette station. Cette pétition rencontre un écho favorable dans le quartier et les signataires préparent une intervention collective auprès des pouvoirs publics.

Si les lecteurs de « T. S. » du quartier veulent se joindre à l'action engagée, ils peuvent s'adresser à Gilbert Glzmann, 27, rue Jean-Dolent (14<sup>e</sup>).

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM .....
Prénom .....
Adresse .....

déclare souscrire un abonnement de :

- Soutien ..... 30 NF
Un an ..... 19 NF
6 mois ..... 10 NF
3 mois ..... 5 NF

54, bd Garibaldi - PARIS (15<sup>e</sup>) - C.C.P. 58-26-65

BULLETIN D'ADHESION

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

Signature :

(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 8, rue Henner, Paris-9<sup>e</sup>.)

# "L'ordre moral" à la R.T.F.

**D**URANT que l'« Honorable M. Cronin » (1) qui dirige les services des Informations et du Journal Parlé dénombre la quantité de gilets rayés qu'il va faire endosser aux pseudo-journalistes de sa majesté gaulliste, des acteurs et des producteurs de Radio et de Télévision sauvent l'honneur en défendant le droit d'opinion menacé, quoique solennellement inscrit dans la Constitution.

En effet, en application des instructions données en Conseil des ministres, le mercredi 28 septembre, la Direction Générale de la R.T.F. vient de prendre des dispositions tendant à interdire, sur ses antennes, toute activité et toute référence aux auteurs, compositeurs, musiciens, comédiens, collaborateurs artistiques, ayant donné leur adhésion au Manifeste dit des « 121 » condamnant la guerre d'Algérie et déclarant comprendre et approuver l'attitude de ceux qui la refusent.

## Qui est responsable ?

A la R.T.F. — tout comme ailleurs — le mépris le plus complet des simples formes légales fut de règle ! C'est ainsi que l'Ordonnance du gouvernement aurait dû — légalement — être suivie d'un décret d'application précisant les « pouvoirs réglementaires ». Rien de semblable ne fut fait. Le Directeur de la R.T.F., transmettant l'ordre de son ministre à ses directeurs, voulut leur faire prendre la totale responsabilité des mesures illégales et iniques qui frappent les intéressés. A la demande des chefs de service réclamant une liste nominative des gens à sanctionner, il leur fut répondu que celle-ci avait paru dans la presse et qu'il suffisait de la découper dans un journal du soir ! Mais devant l'insistance des interlocuteurs, une photocopie de cette liste leur fut envoyée, sans aucune note de service permettant d'en préciser l'origine, ni de fixer les responsabilités.

Ainsi donc, d'après les seuls renseignements parus dans la presse, un grand nombre de personnes — auteurs, compositeurs, musiciens, collaborateurs artistiques, qui ignoraient jusqu'à l'existence même du manifeste — ont été frappés. En effet, il suffit de la seule présence d'un « suspect » dans un programme ou une distribution d'acteurs pour que l'ensemble de la production soit interdit et retiré de l'antenne. (Les mêmes mesures doivent être étendues aux théâ-

(1) Ex-majordome du couple Margaret-Jones.

tres subventionnés et aux films bénéficiant de l'aide au cinéma).

Un nombre considérable de productions sont déjà retirées de la programmation (certaines comportent une série de 20 à 30 émissions). Rien que pour les « dramatiques », on peut évaluer la perte financière à plus de 10 millions, mais ceci n'est rien à côté des dommages et intérêts qui devront être accordés par le Prud'homme aux quelques 100 acteurs lésés, et qui peuvent bien s'élever à un milliard.

La réaction des acteurs a été vive et spontanée. Tout commença sur le plateau de la Télévision aux Buttes Chaumont : tous les acteurs présents se solidariserent autour de Roger Blin, refusant de signer la feuille de présence, après qu'on lui eut signifié l'interdiction qui le frappait. Déjà Pierre Asso s'était solidarisé — non sans élégance — avec Evelyne Rey (signataire du Manifeste des 121)...

Devant ce mouvement, le Syndicat français des Acteurs, décréta une grève d'avertissement jusqu'au mardi 5 octobre.

Le lundi 4, se réunit alors le Comité de liaison des Organisations professionnelles de la R.T.F. Il est bon de rappeler que ce Comité naquit en juillet 1958. Il groupait alors 16 syndicats et Amicales, englobant des techniciens, des cadres artistiques, des producteurs, des Administrateurs civils et cadres supérieurs, des réalisateurs, speakers, cameramen, monteurs de films, ingénieurs et musiciens. C'est assez dire que ce Comité de Liaison est hautement valable et représentatif.

Dans le Manifeste qui fut la Charte du Comité en 1958, on peut lire :

« Vivement émus par les interdictions inavouées qui sont trop souvent pratiquées à la R.T.F. et par les mesures arbitraires prises... à la Direction Régionale, à Alger... le Comité affirme la volonté unanime des signataires de défendre solidairement :

- L'unité organique de l'organisme public : la R.T.F.
- Le principe du monopole d'Etat en matière de Radiodiffusion et de Télévision.
- En matière d'information et d'expression artistique, le principe de la R.T.F., service public au service de la Nation, où tous les grands courants de l'opinion doivent s'exprimer.
- Les libertés de travail et d'opinion de

toutes les personnes participant à l'administration, à la technique, à la conception, à la réalisation et à l'interprétation de toutes les émissions...

En s'opposant à toutes les sanctions qui pourraient être prises en raison de positions syndicales, politiques, philosophiques et religieuses ».

C'était au lendemain du 13 mai 1958... Le 3 octobre 1960, le Comité de liaison se réunissait à nouveau et publiait un texte reproduisant — curieusement — les mêmes termes employés deux années auparavant.

Treize organisations apposèrent leur signature :

Amicale des Cadres artistiques, Syndicat des producteurs, Association des Auteurs de Télévision, Syndicat français des Acteurs (C.G.T.), Syndicat du spectacle télévisé (C.G.T.), Amicale des monteurs de films, Syndicat National des Musiciens de France et d'O.M., Syndicat des Speakers, Amicale des Cameramen, Syndicat National des Spectacles de Radiodiffusion, Syndicat National des Machinistes.

Mais cinq organisations donnaient leur accord de principe (les participants n'ayant pas de mandat pour s'engager).

Ainsi est né une grève, à la R.T.F., qui n'est encore que la première manifestation d'un mouvement spontané d'indignation collective devant des mesures iniques, illégales et anticonstitutionnelles.

Que peut-il en sortir ?

## Tout le monde y passera si...

Tout d'abord, il faut dire que cette prise de conscience est saine car elle doit susciter une réaction salutaire chez tous les travailleurs. Il ne faut pas qu'ils croient que seuls les professionnels, de la R.T.F. sont concernés par la prise de position de quelques-uns à propos du Manifeste des « 121 ». Parce que la plupart des travailleurs touchés n'ont pas signé ce Manifeste, ensuite parce qu'il n'y a pas de raisons pour que l'arbitraire gouvernemental ne s'abatte pas sur ceux des citoyens qui travaillent dans n'importe quelle administration de l'Etat, ou dans une quelconque société d'économie mixte, ou, pourquoi pas?, dans le domaine privé où l'action gouvernementale peut se faire sentir. Déjà, la France a subi l'Ordre moral de Mac-Mahon.

Reverra-t-elle la même situation sous un autre général? Aujourd'hui, le droit au travail est menacé, comme est menacé la liberté d'opinion.

A la R.T.F., des acteurs ont sauvé l'honneur en s'offrant aux coups.

Il appartient à la classe ouvrière tout entière de les défendre, contre l'arbitraire et l'autoritarisme d'un régime né d'un complot de militaires et de réactionnaires, car ce faisant, elle se défend elle-même.

Bertrand RENAUDOT

P.S. — Nous reviendrons, d'ici peu, sur les menaces que font peser sur la R.T.F. les visées de puissants intérêts privés qui tendent, actuellement à acquérir la Chaîne II de Télévision, actuellement en panne.

## A LYON

## Le congrès de la métallurgie-C.F.T.C.

**A**PRES les Cheminots, les Métallurgistes de la C.F.T.C. viennent à leur tour de tenir leur Congrès.

Notre correspondant de Lyon nous indique l'importance prise par les méthodes dans ce Congrès. « C'est, dit-il, sur des chiffres, des exposés de faits, des analyses parfois rapides mais sans concessions démagogiques, des plans de travail précis que le Congrès a eu à se prononcer. »

De même le Congrès s'est fixé quelques objectifs à réaliser. Présentant ceux-ci, E. Descamps, Secrétaire Général, a dit : « Il nous faut populariser quelques revendications plutôt que de reprendre chaque fois tout le catalogue des activités théoriquement possibles qui entraîne la pratique d'une démagogie inefficace. »

Sur le plan des grandes orientations, le Congrès a affirmé que la Fédération était engagée dans la lutte pour la construction d'une démocratie socialiste. Il a confirmé la nécessité de saisir chaque occasion pour

## GRÈVE D'AVERTISSEMENT dans les bassins du Midi

Un comité intersyndical de défense des bassins du Centre-Midi, groupant les fédérations régionales des mineurs et E.T., A.M., C.G.T., C.F.T.C., Autonomes CGO, appelle l'ensemble des personnels à réaliser une grève d'avertissement de 24 heures, le samedi 8 octobre pour :

- faire échec aux licenciements, à la fermeture d'exploitations,
- le volontariat à propos de la retraite anticipée,
- le plein emploi, l'embauchage des jeunes,
- la création d'activités nouvelles dans les régions minières,
- une coordination de l'énergie prévoyant une production charbonnière correspondant aux besoins de la France,
- la revalorisation de la profession minière

La Fédération Régionale des Mineurs F.O. a refusé d'entrer dans le Comité d'où est aussi absent le Syndicat des Ingénieurs des Houillères.

Ce sont 50.000 mineurs et employés qui sont appelés à manifester leur opposition à une réduction de production de 7 millions de tonnes de charbon. Pour le bassin des Cévennes un grand rassemblement est prévu à la Grand'Combe (Notre secrétaire national sera dans cette même ville le lundi 10 octobre).

Lettre adressée à MM. les représentants des personnels et des consommateurs, membres du Conseil d'administration des houillères des Cévennes

Les Bureaux des sections P.S.U. du bassin de la région minière des Cévennes vous demandent, avant la réunion prochaine du Conseil d'Administration, d'être fermes devant le danger que représente le plan Jeanneney pour notre région (près de 25 % de réduction de la production, avec liquidation parallèle des effectifs), et de le rejeter.

Il est inhumain, il est dangereux de laisser s'installer la rancœur dans une population parce que des travailleurs parfaitement capables se trouvent brutalement privés de leur travail et que rien n'est mis au point pour leur réemploi.

S'il y a maintenant retournement complet par rapport à la politique préconisée durant la dernière décennie, ce n'est pas aux travailleurs d'en faire les frais.

Le premier remède à appliquer, de la part du Gouvernement est de réviser sa tendance actuelle vis-à-vis des Charbonnages et de les aider au lieu de les laisser sans défense devant d'autres producteurs d'énergie qui peuvent pratiquer des prix de dumping. C'est aussi de régler le problème des importations charbonnières (sarroises en particulier).

Le Gouverneur doit enfin, préalablement à tout transfert économique, engager les dépenses et les investissements nécessaires pour qu'il se fasse dans des conditions acceptables au point de vue social. »

## Nouveaux horaires chez les mineurs

L'on sait que depuis plusieurs mois une grave crise charbonnière sévit dans toutes les mines françaises. Pour freiner la production et éviter que le charbon ne s'entasse sur le carreau des mines, la direction des houillères avait fait chômer les mineurs à plusieurs reprises, à raison d'un jour par mois. Les syndicats protestaient contre ce chômage partiel et profitaient de la circonstance pour revendiquer un aménagement de leurs horaires.

A la suite d'une longue discussion un accord vient d'être signé entre la direction des Charbonnages de France et les Fédérations CGT et CFTC de Mineurs. Cet accord est un fait important pour plusieurs raisons :

1° Il attribue en fait 15 jours de repos supplémentaires par an aux mineurs. Désormais, les mineurs auront 2 jours de repos consécutifs, une semaine sur deux. Six de ces jours sont annuellement pris en charge par les Houillères, les neuf autres sont compensés par une augmentation d'un quart d'heure de la journée de travail. Il s'agit là du premier accord important sur cette question des horaires et tendant à confronter ceux-ci avec

les nouvelles conditions de travail, de mécanisation et aussi de production.

2° Les Fédérations C.G.T. et C.F.T.C. ont soutenu parallèlement les mêmes positions et la signature en commun de l'accord constitue en fait un acte d'unité d'action. Pratiquement c'est la première unité nationale dans cette branche depuis 1948. Quant l'on connaît le ton des rapports inter-syndicaux dans les principales régions de production, notamment dans le Bassin du Nord et du Pas-de-Calais on ne peut que se féliciter du résultat acquis. Il peut paraître étonnant que F.O. demeure à part. Dans les principales régions intéressées (Nord et Pas-de-Calais), l'imbrication F.O.-S.F.I.O. explique en partie que l'on en reste là.

3° La C.G.T. souligne à juste titre que c'est la première fois depuis 12 ans que la direction des Charbonnages l'admet aux discussions. C'est une raison de plus pour que l'accord soit considéré comme un tournant dans la vie d'un secteur ouvrier autrefois décisif et qui ces dernières années avait été profondément atteint, à la fois par la volonté d'étouffement patronale et par la sclérose née de ces dissensions.

Pierre BELLEVILLE

## CONFÉDÉRATION NATIONALE DES LOCATAIRES (1)

### Stop à la hausse des loyers

Le bureau confédéral, réuni le 18 septembre, a procédé à un examen détaillé de la situation à un moment où différentes mesures vont amener une hausse généralisée des loyers et une diminution des droits des locataires (arrêté du 8 avril 1960, qui entraîne une majoration des loyers des H.L.M. neuves et mise en application des nouveaux textes pour le calcul des loyers dans les locaux anciens).

Le bureau confédéral considère que la hausse des loyers est un facteur important de l'élévation du coût de la vie, qu'elle intervient à un moment où la hausse des prix n'est plus niée par personne et qu'ainsi les foyers de travailleurs vont connaître des difficultés grandissantes.

Le bureau confédéral appelle les locataires et leurs organisations à agir sous toutes les formes appropriées pour faire échec à ces nouvelles mesures. Des résultats ont déjà été obtenus,

dans les H.L.M. de nombreux départements.

La C.N.L. a proposé différentes solutions qui permettent la définition d'une politique de logement populaire qui tiendrait compte des intérêts des locataires et mal logés et permettrait en même temps de développer la construction et de rénover l'habitat existant, sans augmenter encore les charges qui pèsent sur les locataires.

Considérant la gravité de la situation, le bureau confédéral décide de demander une audience à M. Sudreau, ministre de la Construction.

Le bureau confédéral est fermement convaincu que les locataires et mal logés sont conscients que la défense de leurs droits est en leurs propres mains et qu'ils agiront pour les faire respecter.

(1) Confédération nationale des Locataires, 23, rue Arthur-Rozier, Paris (19°).

## TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Henner, PARIS-9°

Administration : 54, boulevard Garibaldi

PARIS-15° — Tél. : SUF. 19-20 et 19-21

— Directeur - Gérant : Roger CERAT —

Imprimerie René-Boulanger  
60, rue René-Boulanger, PARIS-10°

— Travail exécuté —  
par des ouvriers syndiqués

contester le pouvoir patronal et lutter, en fait, pour la destruction du capitalisme.

A propos de l'Algérie, une motion fort nette a été votée. Elle affirme à nouveau la nécessité d'une négociation portant sur les modalités de l'autodétermination, la nécessité d'un renforcement de la lutte pour la paix.

Qui dit lutte pour la paix, qui dit lutte revendicative, pose le problème de l'unité d'action. La question dans un Congrès C.F.T.C. c'est évidemment celle de l'unité d'action avec la C.G.T.

Le principe de l'unité d'action a été réaffirmé « si elle a pour but de donner plus d'efficacité à l'action ouvrière ». Descamps a toutefois souligné (plus sans doute qu'il ne l'aurait fait il y a quelques mois) les difficultés rencontrées dans la pratique de l'unité d'action et, surtout les différences de conceptions opposant fondamentalement ses amis aux Communistes. Toutefois le Congrès a conclu que si la Fédération en tant que telle ne donne pas de mot d'ordre systématique d'unité d'action avec la C.G.T. elle laisse à chaque candidat la liberté de décider de l'opportunité d'une telle unité.

P. B.

P.-S. — Une Commission spéciale dénommée : UNITE ET EVOLUTION DE LA C.F.T.C. a étudié entre autre le problème de la « déconjonctionnalisation », c'est-à-dire, dans la pratique, celui de l'appellation de la Centrale.

# Un carcan pour les fonctionnaires

Nos « maîtres » veulent-ils passer le carcan au cou des fonctionnaires ? On peut se poser la question quand on lit l'ordonnance du 28 septembre « relative à la procédure applicable aux fonctionnaires et agents ayant commis certaines fautes graves », (« Journal Officiel » du 29 septembre).

B IEN entendu, elle se situe dans le contexte des poursuites engagées pour apologie de l'insoumission ou provocation de militaires à la désobéissance, poursuites au sujet desquelles « Tribune Socialiste » a déjà défini la position de notre Parti. Elle est associée à l'annonce de sanctions concernant le droit de se faire entendre à la R.T.F. ou de figurer dans un film subventionné par l'Etat : on ne sait trop ce qui l'emporte ici, de l'odieux et du grotesque : si le ridicule tuait encore en France, les hommes qui pensent que l'orthodoxie officielle pousse le talent seraient, sans nul doute, bien près de la mort.

Mais l'Ordonnance du 28 septembre pose aussi le problème des droits reconnus jusqu'ici aux fonctionnaires :



Le professeur MANDOUZE et l'acteur Roger BLIN : Convoqué, interdit. Ils étaient du Manifeste...

La thèse des Organisations syndicales, qui nous paraît pleinement fondée, a toujours été la suivante : Le fonctionnaire est justiciable de l'Administration dans tout ce qui touche à sa vie professionnelle; en dehors de l'exercice de sa fonction, son activité civique ne relève que du droit commun (étant bien entendu, d'ailleurs, que cer-

taines condamnations pénales peuvent entraîner automatiquement sa radiation des cadres).

A vrai dire, cette thèse n'a jamais été pleinement admise, dans son principe, par les autorités administratives, elle s'est cependant imposée peu à peu dans les faits.

L'ordonnance qui vient d'être promulguée remet tout en question.

M. Terrenoire cherche à la justifier en déclarant que « personne n'oblige les fonctionnaires à entrer au service de l'Etat » et qu'« il est évident qu'ils n'ont pas le droit de s'opposer aux lois que l'Etat doit faire respecter, notamment en ce qui concerne les obligations militaires ».

Le sophisme est patent, car enfin, qu'est-ce que « s'opposer aux lois ? ».

- Si c'est travailler à l'abrogation de celles que l'on n'approuve pas, ce droit appartient à tout citoyen (qu'il soit fonctionnaire ou non) et le constater serait instituer un délit d'opinion.

- Si c'est tenter de faire échec matériellement à l'application d'une loi, — et il me semble bien que l'on doit entendre ainsi le propos de M. Terrenoire, — nous ne voyons pas en quoi l'obligation du fonctionnaire diffère de celle des autres citoyens, car notre code ne reconnaît à personne « le droit de s'opposer aux lois que l'Etat doit faire respecter ».

Bien sûr, au-dessus des lois de l'Etat, il y a celles de la conscience. Des raisons supérieures peuvent imposer à l'homme le droit de ne pas exécuter un ordre criminel, même donné en vertu de la loi. Les Tribunaux l'ont implicitement reconnu au lendemain de la Libération, quand ils ont refusé d'admettre qu'un crime de guerre pût être justifié par

« Le P.S.U. dénonce les mesures de répressions, — arrestations, inculpations, perquisitions, condamnations, suspension de fonctionnaires — qui frappent des hommes et des femmes en raison de leur action contre la guerre d'Algérie.

Il s'engage à défendre la Liberté et le Droit au travail, sans discrimination, de tous les adversaires de la guerre d'Algérie qui font aujourd'hui l'objet de poursuites et de sanctions. »

(2<sup>e</sup> motion adoptée lors du C.P.N. des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1960.)

un ordre reçu. Sans doute ne veut-on plus le reconnaître aujourd'hui. Le problème posé par Antigone reste aussi actuel qu'il y a vingt-cinq siècles, et nul Etat ne se résigne aisément à admettre que la loi écrite puisse être primée par une loi supérieure.

Mais si le citoyen qui résiste à des prescriptions qu'il considère comme injustes sait que, ce faisant, il s'expose à des sanctions, il a du moins le droit d'exiger que sa culpabilité (au regard de la loi) soit établie dans les formes. Il y a des tribunaux pour cela. Eux seuls ont qualité pour dire si l'accusé est innocent ou coupable, et jusqu'à leur verdict il doit être présumé innocent.

Telles sont les garanties que, d'un trait de plume, le Gouvernement retire aux fonctionnaires. Avant même que la Justice soit saisie, l'Administration peut frapper. De qui tient-elle le droit de dire qu'un crime ou un délit a été commis ? Elle n'est obligée ni d'intenter des poursuites judiciaires ni même d'engager une procédure disciplinaire : l'arbitraire d'une décision ministérielle suffit : le fonctionnaire frappé sera privé, immédiatement, des trois quarts de son traitement.

Oh! bien sûr, les retenues qu'il aura subies lui seront remboursées ultérieurement (après un délai qui peut dans certains cas dépasser un an) si au-

cune mesure pénale ou disciplinaire n'a été prise contre lui. Si, dans l'intervalle, lui-même ou les siens sont morts de faim, qu'importent de telles vétilles, au regard de la raison d'Etat ? Après tout, personne n'est obligé d'épouser un fonctionnaire, et les fonctionnaires ne sont pas obligés d'avoir des enfants!

Il est clair que le dessein du Gouvernement est d'intimider. Gêné par une opposition croissante, il



André MALRAUX, « Ministre de la Culture » à l'époque des « rafles contre les intellectuels »

tente, non de convaincre, mais d'effrayer. Sans doute pense-t-il que les fonctionnaires seront plus sensibles que d'autres à son effort, parce que, tenant la clef de la caisse, il espère en les menaçant de les priver des ressources nécessaires à la vie de leur famille, opérer un chantage efficace. Un Gouvernement ne se grandit pas en recourant à de tels procédés et il serait bien imprudent d'espérer régner longtemps par la terreur.

Les Organisations syndicales de fonctionnaires ont protesté avec véhémence dès que le texte de l'ordonnance a été connu. Elles doivent être sûres de notre appui dans la bataille qui s'engage.

Si on laisse briser, dans le cas des fonctionnaires, les garanties traditionnelles du droit, ce sont toutes les libertés de l'homme et du citoyen qui seront menacées. Quel socialiste, quel républicain consentirait à se laisser engager dans cette voie ?

Maurice LACROIX.

## PREMIER DES 121...

# Robert BARRAT est en prison

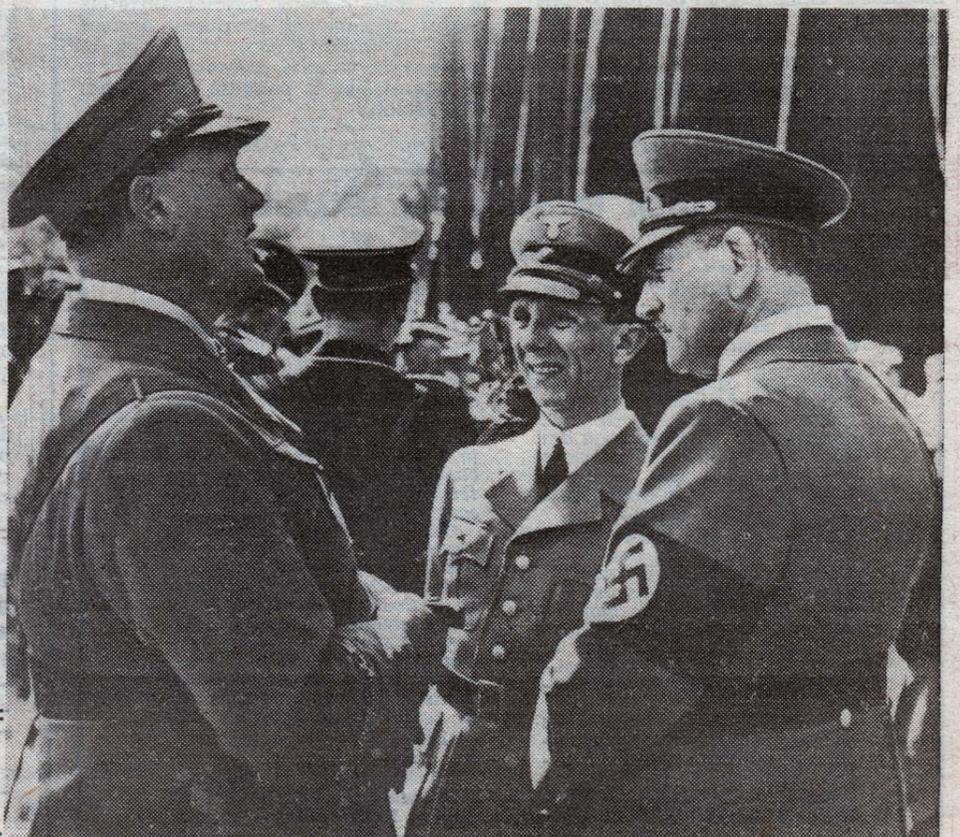
A PRES les sanctions contre les fonctionnaires, le gouvernement s'attaque maintenant aux « penseurs » : Rafle à « Esprit », interrogations de J.-M. Domenach, du pasteur Vogé, P. Vidal-Naquet, Jérôme Lindon, Marcel Peju, Paul Thibaud; et arrestation de Robert Barrat, inculpé pour avoir diffusé la « Déclaration des 121 », alors que ce texte est depuis longtemps tombé dans le domaine public.

En réalité, la police a voulu arrêter dans Robert Barrat un de ceux qui, parmi les premiers, et

avec le plus grand courage, luttent pour la paix en Algérie.

Robert Barrat avait déjà été arrêté en septembre 1955 pour avoir interviewé des combattants d'Algérie, à un moment déjà où le gouvernement, devant la montée de l'opposition des jeunes, multipliait intimidation et répression.

Le P.S.U. et « Tribune Socialiste » assurent Robert Barrat de leur solidarité et appellent l'opinion à protester contre son arrestation et à exiger sa mise en liberté.



A Nuremberg, un congrès nazi... « Quand j'entends le mot « culture », je sors mon revolver ». On n'aimait guère, en ce temps-là, ce qu'il est convenu d'appeler un intellectuel...